



recherche d'avocat gratuit

Par **aqua**, le **25/07/2011** à **18:43**

Pouvez-vous me dire où trouver des conseils gratuits d'avocats dans ma région?Voire même qui m'accompagnerait devant le juge. Dans ma mairie, c'est un huissier qui vient toutes les semaines. Alors peut-être qu'un avocat se rend dans un lieu public et conseille? C'es tvrai je demande gratuitement car je viens de m'installer en entreprise individuelle et avec mon conjoint et mes 2 jeunes enfants, comme beaucoup d'autres, la vie est rude!! Merci de m'aider.

Par **Christophe MORHAN**, le **25/07/2011** à **22:30**

Bonsoir,

Faut pas trop rêver non plus.
site du barreau de VANNES:
Consultations gratuites

Il s'agit principalement de [fluo]consultations d'orientation.
[/fluo]
Conditions :

Ces consultations sont expressément réservées aux personnes :

- [fluo]non imposables sur le revenus[/fluo].
- qui résident dans le ressort du Tribunal de Grande Instance de Vannes.
- qui n'ont pas de conseil habituel.

Où la consultation se déroule-t-elle ?

Les consultations ont lieu au Palais de Justice, dans la salle de l'Ordre des avocats, une fois par mois.

Pour le planning des consultations, téléphoner à l'Ordre des avocats au 02 97 54 29 53

Comment la consultation se déroule-t-elle ?

L'avocat qui vous reçoit est à votre écoute pour vous conseiller et vous orienter. Il ne peut donc s'engager à régler votre problème mais fera tout son possible pour vous donner satisfaction.

La consultation offre les mêmes garanties de confidentialité et de compétence qu'une consultation au cabinet d'un avocat.

Pour des raisons de gestion des consultations et de données statistiques, certains renseignements personnels sont susceptibles de vous être demandés.

Par **Domil**, le **25/07/2011** à **23:53**

Vues certaines expériences (jeunes avocats ne connaissant pas forcément le domaine de votre question), vous feriez mieux d'aller chercher conseils à la CCI s'il s'agit de questions sur votre entreprise

Ne vous lassez vous pas , chère Domil , d ' être la sempiternelle Reine omniprésente de ce forum ?

Par **Christophe MORHAN**, le **26/07/2011** à **00:06**

Oui, la CCI c'est une bonne idée, tout dépend, comme DOMIL l'indique, de l'objet de votre question.

La chambre des notaires donne, sauf erreur de ma part, également des consultations.

Par **aqua**, le **26/07/2011** à **09:55**

Merci à tous les 2. Je contacte l'ordre des avocats!

Par **Christophe MORHAN**, le **26/07/2011** à **21:05**

[fluo]Dixit:Ne vous lassez vous pas , chère Domil , d ' être la sempiternelle Reine omniprésente de ce forum ?[/fluo]

Je suis pour ma part impressionné (elle n'a rien à vendre, et ne fait la publicité d'aucun service) même si je suis pas toujours d'accord avec les réponses mais c'est le principe, c'est un forum.

si "DOMIL" quittait ce forum, vous perdriez gros au vu du nombre des réponses données (+ de 7000).

bonne soirée.

Ni péjoration , ni dénigrement , au contraire , et je ne suis pas loin d'être comme vous , admiratif et abasourdi par cette avalanche de compétence juridique pluridisciplinaire - rapide et efficace

Par **Assistant juridique**, le **16/12/2012 à 20:18**

Salut,

Tu trouveras ici diverses astuces pour dégoter un avocat gratuit : http://www.assistant-juridique.fr/avocat_gratuit.jsp

Bon courage

Par **khaoula**, le **07/09/2014 à 15:06**

bonjour,

, je me presente je suis une jeune tunisienne mariée depuis 2010 dun français-tunisien residant a nice. Mon probleme c ke g fait une demande de visa conjoint et jsusqua present rien... Ils m'ont demandé de prendre un avocat en france et g toujours pa trouver le bon.

Pensez vous pouvoir m aider
(honorare payè bien sur).

Dans l attente de votre reponse Merci de votre comprehension

exusez moi pour le derange moi je lute toute seule puike ke mon mari est handicap et il ne peut rien faire tout seule donc voila ce que jai eu avec mes remerc he en appelant NANTE (mon mari est considéré comme BYGAME

une opposition a la transcription de mon mariage n a pu etre faite MOTIF BYGAMIE
EN FAIT LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE S EST OPPOSÉ a la transcription du MARIAGE

EN DATE DU 31 05 2012

APRES UNE TELLE DECISION , si je fais des courriers ou j envoie un certificat précisant que mon mari est bien divorcé, ils ne peuvent plus rien faire , CAR LA DECISION DU 31 MAI 2012 EST IRREVOCABLE, ils ne peuvent revenir dessus.

ALORS IL FAUT QUE MON mari FASSE UNE MAIN LEVÉE AUPRES DU TRIBUNAL DE NICE ET PRENNE UN AVOCAT !!!!!!!!!!!!!!!

MARIE JACQUELINE COLLET L OFFICIER DE L ETAT CIVIL MA REFERENCE DOSSIER EST N° 2012/EC/5947/SD de khaoula ET N° TEL: 02 51 17 97 80 VOILA!ET LE N° DE FAX 02 51 17 98 37)

"mon histoirec est ke mon mari était marié avec une tunisienne et celui kil la fait les papier française puis il s ont divorcé au 1er lieu en tunisie Avril/Mai 2010selon un jugement du divorce pris du juge de la tribunal du premier instance de sousse

le 15/07/2010 nous avons signer notre contrat de mariage a la Mairie de notre ville Msaken-Sousse...

et nous somme mariés kan il a rentré en france apres notre mariage septembre 2010 a voulu

transcrire notre mariage dans ses etat civil françaises mais il s est rendu compte kil est encore mariè avec la première sur ses etat civil française donc il a fait un pas pour transcrire sans divorce selon le jugement Tunisien mais le service d etat civil de Nante a refusè sa demande pour le motif ke le jugement tunisien n est equivalen avec les lois française donc il a portè plainte pour divorcer puisk il

il a toute les preuves ke son ex-femme la fait trop souffrir et elle lui a causè bcp du mal et il a pris une avocate et fin 2011 debut 2012 a eu le jugement de divorce et sur ses etat civil française est bien notè kil est divorce donc il a pris l initiative pour kil me transcrire sur ses etat civil françai et il a fait une demande pour avoir le livret de famille françai alors le 12mai 2012 le juge de Nante a opposè la demande avec une decision irrèvocable et le considère comme bigame

donc a prix l initiative

et il a trouve une avocate et elle a envoyee des preuves que notre mariage est legal et pas de bigamie mais le procureur de nante a repondu kil faut divorser et refaire le mariage svp si il ya une autre solution aide moi renumeration payee bien sur